

Demande d'une carte d'accès en déchèterie

La Communauté des Communes Provence Verdon disposera très prochainement d'un système de gestion informatisé des accès en déchèterie, à l'aide d'une carte individuelle à code-barres. Elle sera obligatoire pour accéder aux 6 déchèteries du territoire communautaire.

Pour disposer d'une carte, vous devez remplir la demande ci-dessous et nous la retourner accompagnée d'une copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF).

La carte est gratuite et délivrée en un seul exemplaire par foyer (la carte sera payante en cas de perte), vous la recevrez dans les prochaines semaines.

Formulaire téléchargeable sur le site www.provenceverdon.fr

Partie à remplir par le propriétaire (notice au verso)

Référence abonnement :

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Téléphone :

Adresse mail :@.....

Partie à remplir par le locataire

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune : Téléphone :

Joindre une copie d'un justificatif de domicile : quittance de loyer ou facture EDF

Le coupon-réponse et son justificatif doivent être envoyés ou déposés à l'adresse suivante **avant le 15 avril 2021** :

- soit par courrier : Avenue de la Foux 83 670 VARAGES
- soit par mail à cartedecheterie@provenceverdon.fr

Notice

DELAÏ DE REGLEMENT
Jusqu'au : 24/07/2017

Facture
N° 2017-001-004665 Le 22/05/2017

C. C. PROVENCE VERDON
Avenue de la Foux
83670 VARAGES
Tél : 04.94.77.18.53
Site : www.provenceverdon.fr

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

M. DUPONT Martin
18 RUE DE LA CROIX
83560 GINASSERVIS

Référence
abonnement

Adresse du
propriétaire

"Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales."
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Ref. Abonnement : GINAK 3500	Période facturée : du 01/01/2017 au 31/12/2017
GINAK3500	RUE DE SOUS VILLE LOCATION

Désignation	Base	Taux	Montant
ORDURES MENAGERES	3560 GINASSERVIS	1 311.00000	311.00

NET A PAYER : 311.00 euros

Adresse
location